

DISCOURS DE MONSIEUR LE SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL ADJOINT DE L'AMF



***Monsieur Joël BALANDRAUD, Secrétaire
Général Adjoint de l'AMF***

À Honfleur, le 6 mai 2022

**Monsieur le Préfet,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,
Je salue Madame la Vice-Présidente de Région, Maire de Dozulé,
et Monsieur le Président du Conseil Départemental, Monsieur Jean-Léonce DUPONT,
Monsieur le Président,
Madame la Secrétaire Générale,
Chers collègues Maires,
Mesdames et Messieurs,**

Je vous remercie pour cette invitation. J'ai l'honneur de représenter David LISNARD, qui effectivement a remplacé Monsieur BAROIN il y a peu. L'élection s'est déroulée dans les conditions que vous savez. Pour la première fois depuis longtemps, deux listes se sont affrontées, ce qui dans une démocratie est tout à fait logique et normal. Nous avons une AMF et un bureau qui est maintenant très uni, toujours au service des communes, en défense, en échange, en services, en protection, en représentation, et en aide à toutes les communes. Ce qui a lieu ici est important car cela témoigne de la vitalité de votre union.

Monsieur le Président, vous avez énormément de communes adhérentes, mais il vous en manque douze. Il reste donc un petit effort à fournir pour chercher les derniers à convertir.

C'est pour moi un plaisir d'être à Honfleur, une commune éminemment touristique dans un département qui me parle. J'ai deux sujets qui me tiennent à cœur. Je ne viens pas de Paris. On a parfois l'impression que l'AMF vient de Paris ; or, je viens quant à moi de la Mayenne, et je m'occupe de tourisme. Quand je suis à Honfleur, je remarque que c'est autre chose que le tourisme Mayennais. Il faut avouer, Monsieur le représentant de la mairie, que vos chiffres font envie. Honfleur parle à l'imaginaire collectif Français, et parisien en particulier, car j'ai été parisien avant de devenir Mayennais.

Un autre sujet me tient à cœur, sachant que je suis vétérinaire libéral avant d'être élu. En effet, je ne suis élu que depuis 2014, et auparavant, j'avais une vie professionnelle riche, qui m'a amené vers Dozulé voir le CIRAD. J'ai depuis appris que le CIRAD se trouvait à Goustranville, car depuis Maisons-Alfort, on disait Dozulé. C'est une très bonne chose car le CIRAD est un pôle d'excellence, qui dit l'excellence de vos territoires sur les deux sujets que je viens de nommer : le tourisme et le monde animal. Si l'agriculture bovine est importante, le monde du cheval est un facteur différenciant et de richesse à tous niveaux, car on parle de richesse intellectuelle aussi, en plus de la richesse économique que représente la filière du cheval de sport, de galop ou autre. C'est un point commun que je partage avec Gérard LARCHER d'être vétérinaire et d'avoir circulé dans ces secteurs.

Nous nous retrouvons aujourd'hui dans un contexte particulier, après deux ans de Covid. Cette crise sanitaire, nous l'avons traversée, vous l'avez dit, cher Président, en démontrant l'efficacité de l'échelle locale, la proximité des maires, en partenariat étroit avec les préfetures, avec un lien très fort qui s'est noué. Sans vouloir tirer sur l'ambulance, il était plus facile de discuter avec le préfet localement que d'appliquer les annonces télévisuelles du dimanche soir le lundi matin dans nos communes ou nos écoles. En tout cas, nous avons démontré, élus, agents locaux, agents municipaux, et services préfectoraux, que localement, nous savions agir efficacement.

L'AMF a posteriori est maintenant en défense de l'intérêt des communes, comme toujours, sur la capacité qu'aura l'État à assumer les charges de fonctionnement générées par cette épidémie, qui n'est pas encore derrière nous et pour laquelle nous sommes encore en vigilance.

Un autre phénomène d'ampleur a beaucoup mobilisé l'AMF ces derniers temps. Comme vous l'avez constaté, nous avons un Président hyperactif. Dans le cadre de la crise Ukrainienne, au nom de l'humanité que nous avons tous en partage, et en solidarité avec ce peuple envahi et martyrisé, David LISNARD a très rapidement mobilisé les ressources des Maires, localement. Dans tous les départements de France, nous avons mobilisé des moyens communaux, mais aussi fait un appel aux dons, et des partenariats avec des personnes qui étaient en capacité de loger les réfugiés ukrainiens. Il a également fallu pourvoir à des besoins très pratiques, comme du mobilier, de l'équipement, de l'électroménager. Or, localement, nous parvenons à faire cela, en plus d'avoir envoyé des dons via un partenariat avec la protection civile.

L'AMF a également connu un moment particulier au niveau national, avec quinze jours entre deux périodes de réserve parlementaire. Je ne commenterai pas sur le fond, mais le fait est que la période est particulière, avec des choix capitaux qui vont être faits et qui vont nous engager pour cinq ans dans un contexte difficile. En effet, nous sommes dans le poste, quoi qu'il en coûte, nous avons des annonces qui nous arrivent de partout, et les communes sont manifestement invitées à prendre leur part aux dettes cumulées. Nous avons de plus à faire face aux crises migratoires, aux crises de transition énergétique, et les élus locaux seront forcément au milieu de ce quinquennat, tandis que les élus départementaux et régionaux vont même enjamber ce quinquennat, ce qui est quand même une particularité du moment, puisqu'ils vont durer sept ans.

Vous avez parlé de liberté. Nous avons organisé une réunion des libertés locales pour recevoir nos candidats à la présidentielle il y a quelques mois. Je buvais vos paroles, Monsieur le Président, sur **la problématique de la liberté et de l'entrave normative**. On doit remettre l' élu local au milieu de la politique publique. Les Maires sont les élus qui peuvent redonner du sens et de la performance à l'action publique. Ils doivent être le premier maillon, et non pas le dernier, de la chaîne des politiques publiques. Or, nous sommes régulièrement entravés dans nos libertés d'action. L'empilement de normes, de schémas, d'injonctions précipitées, et vous l'avez dit vous-même, parfois contradictoires, étouffe un peu l'initiative locale. L'enfer administratif est pavé de bonnes intentions législatives. Chacune des normes, chacune des lois appliquée répond à des objectifs louables, vous les avez citées tout à l'heure. La loi littoral, le ZAN, sont autant de sujets où nous savons l'importance des enjeux. La mise en place est cependant très compliquée. Le ZAN, qui porte sur la préservation des sols, est extrêmement légitime. Les catastrophes naturelles, en particulier dans le sud-est de la France le démontrent. Mais nous nous heurtons aujourd'hui à la pratique de l'impératif de construction. Voici quelques mois, les maires ont été tancés - je dis bien « tancés » - pour ne pas avoir délivré suffisamment de permis de construire. En même temps, la demande était stricte, forte, d'affermir nos PLUI sur la restriction de l'utilisation des zones à bâtir. Nous nous retrouvons donc dans une situation très complexe. Nous avons heureusement obtenu un assouplissement dans le cadre du ZAN, car les délais étaient intenable. Nous verrons à la rentrée prochaine où nous en serons des schémas des

PLUI, des SCOT, des SRADDET, qui en effet cascade inversée vont venir se réappliquer sur nos communes. Donc, nous avons un report de huit mois du délai initial qui aurait déjà dû être terminé en ce moment. En plus, cela va provoquer de la tension immobilière, de la tension foncière. Les communes sont déjà confrontées à ces problématiques d'une difficulté forte d'accession au foncier pour la propriété. Le ZAN ne peut que conduire à des difficultés supplémentaires. À l'AMF, nous demandons que cette loi soit révisée, que les dispositifs appliqués localement soient travaillés au plus proche des besoins locaux, puisque la réalité d'une commune au fond du Calvados n'est pas tout à fait la même que celle de la région parisienne. Or, aujourd'hui la même loi s'applique à tous. Il existe un décalage entre la norme édictée et la réalité de terrain, accentué par la méthode qui, sur des textes très complexes, est élaborée dans la précipitation. J'allais reparler de la situation des communes littorales, mais vous l'avez évoquée vous-même, Monsieur le Président, je ne vais donc pas en rajouter. Les délais étaient irréalistes, impossibles à tenir ; nous les avons assouplis, permettant ainsi une certaine liberté d'action.

De manière générale, les **enjeux propres aux communes rurales** tels que les dispositifs de péréquation de fiscalité locale, ou la question du maintien des commerces, des services publics, des professionnels de santé, ne sont pas traités en priorité. Aujourd'hui, un tiers de la population vit en zone rurale, et beaucoup sont sans médecins ni dentistes, ni d'autres spécialistes. Nous devons nous préoccuper de ce quotidien-là plutôt que d'échafauder des grands plans qui nous plombent le quotidien. Nous nous battons aussi, au niveau de l'AMF, pour que le dispositif zone de revitalisation rurale ne soit pas rétréci mais plutôt élargi. Il est relativement efficace, et il est très demandé. L'État a entendu une partie de nos agitations et de nos récriminations lors du mandat dernier, et a mis en place des dispositifs de contre-utilisation, comme les CRTE dont parlait Olivier tout à l'heure. Les CRTE partent de beaucoup de bonnes intentions, mais la difficulté de concertation locale est importante. Effectivement, les communautés de communes, les communautés d'agglomérations signent pour tout le monde. En même temps, nous avons souvent l'impression, voire constamment, qu'ils servent aussi à mettre en place des politiques d'État sous couvert de contrats locaux. C'est un vrai enjeu. Beaucoup d'objectifs sont partagés, mais il faut tenir compte des cas particuliers. Par exemple, une commune éloignée nous a fait part d'un problème de cimetière à rénover. Dans quelle politique d'État retrouve-t-on le cas d'un cimetière à rénover ? Cela ne rentre dans aucune case. Or, cela représente un million d'euros pour le maire, dans une commune de La Réunion. C'est aussi simple que cela : vous avez une commune qui a un budget, elle a besoin d'un million d'euros pour faire rénover son cimetière, mais cela ne figure dans aucune politique d'État. Si vous n'avez pas d'autonomie fiscale ou d'autonomie financière, vous ne pouvez plus faire vos choix. Si vos choix ou vos obligations ne rentrent pas dans le cadre d'un contrat et de politiques partagées, ce que nous comprenons tous, vous ne pouvez plus l'assumer. En effet, l'un se fait au détriment de l'autre par le biais de ces compensations ou de ces contrats qui nous enserrant. Pour autant, nous partageons bien des politiques publiques, et nous n'avons aucun souci avec cet aspect.

La prolifération des normes s'accompagne de contraintes financières supérieures. On nous parle d'une dizaine de milliards pour la contribution au prochain effort de remboursement. Pour mémoire, en 2015, nous étions à onze milliards. Cela représentait environ 30 % de DGF, et suivant les situations des uns et des autres, nous avons perdu chacun entre 30 et 40 % de nos dotations globales de fonctionnement. Si l'on nous annonce 10 milliards, mais que nous

n'avons pas le contenu... Aujourd'hui, c'est 50 % de notre DGF. Faites le calcul, c'est vite fait. J'avais une communauté de communes à 3,5 de DGF prévu, je suis à 1,6 million aujourd'hui. J'ai augmenté les impôts. C'est parfois compliqué, nous avons des moments difficiles, mais nous les vivons ensemble, dans la solidarité.

À la crise actuelle, s'ajoute le phénomène inflationniste. Cette inflation s'ajoute à nos problèmes, alors que nous avons vraiment des missions essentielles de base à remplir : les déchets, l'eau, l'adduction d'eau potable, etc., qui sont soumis également à de terribles contraintes normatives.

On parle de la taxe sur les activités polluantes, on parle des nouvelles normes sur l'eau qui viennent renchérir considérablement le coût de nos politiques publiques. J'ai reçu chez moi un élu régional. Ce sont les élus régionaux qui s'occupent d'eau, et c'est un ami qui en commission DETR s'est demandé s'il ne fallait pas, demain, attribuer la DETR aux communes pour qu'elles s'occupent de l'eau. En fait, il n'a plus d'argent. Plus précisément, il n'a pas plus d'argent que les autres. Pour les missions d'équipement des territoires ruraux, qui concernent la voirie ou le cimetière, d'autres élus locaux sont au cœur de ces problématiques, maire, conseiller départemental ou régional, et à un moment, pour sa politique publique, cet élu régional en vient à se demander s'il ne peut pas détourner une partie de la caisse pour la ramener sur un enjeu majeur qui est l'eau chez nous, pour répondre à des problématiques de normes. Parfois, on nous parle de qualité, mais en l'occurrence, je vous parle de normes. Certains aspects, comme le metolachlore, etc., ne sont pas des problèmes sanitaires mais des problèmes de normes. Je le dis en tant que vétérinaire qui connaît bien sa toxicologie. Il s'agit donc de sujets importants. Dans le même temps, nous allons subir l'inflation pour au moins les six prochains mois, avec des chiffres qui sont aujourd'hui assez effrayants. La révision du point d'indice pour nos collaborateurs et collaboratrices est tout à fait légitime. C'est bien parce que les indemnités des élus sont calquées sur le même indice, donc nous allons tous être contents. Mais trois points, c'est autre chose qu'une prime de pouvoir d'achat. Ce sont des montants extraordinaires qui seront demandés aux collectivités. Si l'on part sur une hypothèse de 2% de dépense de personnel, cela représenterait une charge de 1,2 milliard pour les collectivités. Pour autant, je souhaite à nos agents de ne pas être à 2%, car cela ne couvre pas l'inflation. J'ai moi-même mes propres schizophrénies.

Nous devons retrouver de la **liberté locale**, et c'est un combat que nous mènerons ensemble. La recentralisation n'est pas une fatalité. La loi 3DS a permis quelques avancées mais elle ne va pas au bout des choses. Nous souhaitons davantage de partenariats entre les maires et les préfets, car nous pensons que c'est la bonne échelle. Voilà quarante ans que les lois Defferre ont été promulguées, c'est le moment de nous y remettre. À ce titre, nous pensons que la subsidiarité est un outil intéressant et important pour nous. Les réalités d'une communauté de communes ancestrale, qui date des années 60, dans un territoire de France, n'ont rien à voir avec la création d'une communauté de communes nouvelles, qui vient de se créer sous la contrainte en 2017. Les enjeux et les coopérations ne sont pas les mêmes. Il faut peut-être permettre aux gens de prendre les choses à la bonne échelle. C'est possible avec trois mots : confiance, liberté, responsabilité. C'est un cercle vertueux qu'il serait bienvenu de mettre en place, car quand on commence par la défiance, les autres ne viennent pas. Vous ne lâchez rien à quelqu'un pour qui vous avez la moindre défiance. Dès

lors qu'une relation de confiance sera instaurée, et c'est le préalable, vous pourrez demain accorder un peu plus de liberté, et les gens agiront en responsabilité. Dans ce cadre, et dans le cadre de l'élection présidentielle, l'Association des Maires vous représentant a proposé un ensemble de propositions en matière d'organisation des pouvoirs publics. Nous veillerons à ce qu'un maximum de choses soient mises en place dans ce cadre. Nous attendons un nouveau souffle de décentralisation. Je ne vous ai pas parlé du volet financier et fiscal, qui est à la base de tout cela, car les recentralisations d'impôts posent toutes ces questions, mais c'est un peu le nerf de la guerre.

Nous avons beaucoup évoqué les grands enjeux, mais certaines problématiques plus quotidiennes nous concernent en propre : vous avez évoqué tout à l'heure celle des **violences faites aux élus** ; vous le savez, l'Association des Maires y est très vigilante. Dans ce cadre, nous avons noué beaucoup de partenariats avec la gendarmerie et le ministère de la Justice au niveau national, et c'est cela qui est décliné sur les territoires. À titre d'exemple, nous avons organisé une rencontre avec le GIGN. Cela part d'un partenariat national entre les ressources gendarmesques nationales, que je salue au passage, et l'AMF national, et c'est décliné partout sur les territoires. Je remercie tous les gendarmes qui y participent, ainsi que les forces de polices dans les zones urbaines qui y participent de la même façon.

Notre force, c'est la proximité. La proximité, c'est vous, mais ce sont aussi les élus du bureau national qui sont élus dans des communes en Mayenne, par exemple, comme moi. Ce sont aussi nos directeurs, qui ont un peu plus besoin de vous et de vos remontées. Si vous ne remontez pas les problèmes, si vous ne dites pas les choses, nous les remontons et en parlons moins rapidement. Pour autant, nos directeurs toquent aux ministères, ils ont des relations très directes, très faciles avec des interlocuteurs ministériels de premier plan, quel que soit le ministre (car cela change plus souvent que les directeurs de l'AMF). Donc, n'hésitez pas, sollicitez-nous, sollicitez votre Président, votre Secrétaire Générale, qui ensuite nous sollicitera au niveau national. Dites les choses. On vous harcèle parfois un peu de questionnaires, de demandes, etc. Si vous n'avez rien à dire, ne vous en vexe pas, et laissez-les de côté. En revanche, si vous avez quelque chose à dire, n'hésitez pas et répondez-nous, renforcez nos positions, nos prises de positions. Notre Président dit toujours qu'il a besoin de se nourrir de ce que disent les gens, les élus du pays, pour pouvoir le remonter plus haut. Donc, il se nourrit beaucoup, il lit énormément, il écoute beaucoup, et il nous invite à lui parler souvent.

J'en conclus par ces mots, je vous souhaite d'excellents travaux, et je vous remercie chaleureusement de votre accueil dans cette bonne ville de Honfleur.

Merci.
